

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 20 février 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 28

**Délibération n° BC-2023-014**

**Objet de la délibération : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA PROMESSE UNILATERALE DE VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SECTION AM, PARCELLES N°169, 170, 171 ET 180, D'UNE SURFACE UTILE DE 1015 M2, SITUE 6 RUE DES POILUS/RUE DE L'ENCLOS A SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME (83470) POUR UN MONTANT DE 865 000 EUROS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 février 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

- VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David.

**Absents** : GIULIANO Jérémy, PAILLARD Carine.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Michel CONSTANS

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 3112-4, L.2141-1 et L.2141-2 ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**VU** la délibération n° 2022-133 du Bureau Communautaire en date du 3 juin 2022 autorisant la signature de la promesse unilatérale de vente d'un ensemble immobilier cadastré section AM, parcelles n°169, 170, 171 et 180, situé 6 rue des Poilus / rue de l'Enclos à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83470) ;

**VU** la promesse de vente signée le 22 juillet 2022 entre la Communauté d'Agglomération de la Provence verte et la SCI Les Pierres du Social concernant un ensemble immobilier situé 6 rue des Poilus à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et cadastré section AM n°169-170-171 et 180 pour un montant de 865 000 euros ;

**CONSIDERANT** que la promesse de vente signée le 22 juillet 2022, a été conclue sous condition suspensive de la désaffectation par anticipation et du déclassement des biens du domaine public dans un délai maximum de 12 mois à compter de la signature de la promesse ;

**CONSIDERANT** que ladite promesse de vente prévoit la signature de la vente définitive au plus tard le 28 février 2023 ;

**CONSIDERANT** que l'organisation du déménagement des services de l'Agglomération et les travaux à entreprendre dans les futurs locaux intercommunaux nécessitent de proroger le délai consenti pour la réalisation de l'acte de vente définitif ;

**CONSIDERANT** l'accord de la SCI Les Pierres du Social et de l'Agglomération pour procéder à la signature d'un avenant à la promesse de vente dudit ensemble immobilier :

- Prorogeant la date butoir de signature de la vente définitive au 30 juin 2023, à seize heures,
- Autorisant la SCI Les Pierres du Social à occuper un espace dédié aux repas des enfants accueillis à compter du 27 février 2023 dans les locaux sous promesse ;

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer un avenant sous seing privé à la promesse unilatérale de vente prorogeant la date butoir de signature de l'acte de vente définitif au 30 juin 2023.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente définitif de l'ensemble immobilier en la forme authentique ainsi que tous documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 20 février 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

